



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONI - VIALA D. - MIMES BATUT - BERBIE (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BERMOND (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER.

N° 2019/38

Objet : EHPAD Résidence la Grèze : tarif des repas pour les stagiaires

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que l'EHPAD Résidence La Grèze fournit des repas aux agents et que le tarif est fixé à 3 €. L'EHPAD est aussi un lieu d'accueil pour des stagiaires. Afin qu'ils puissent aussi prendre leur repas à l'EHPAD, il y a lieu d'en fixer le tarif.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée que le prix du repas pour les stagiaires soit le même que celui des agents soit 3 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le prix du repas pour les stagiaires à 3 €, et ce à compter du 01 mars 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 21 mars 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

